

2018 DJS 30 Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e).

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, une subvention annuelle de fonctionnement aux OMS est proposée au vote du Conseil de Paris afin d'aider ces organismes à développer leurs activités au profit des Parisiens. Comme vous le savez, les anciens statuts-types des OMS parisiens ont été abrogés en 2003 et chaque Office du Mouvement Sportif a adopté ses nouveaux statuts à partir d'un statut-type proposé par le comité des OMS.

L'article 20 du nouveau statut-type prévoit que des conventions d'objectifs, élaborées en étroite concertation avec chaque mairie d'arrondissement, seront conclues avec la Ville de Paris afin de préciser les actions proposées par chaque OMS dans le cadre de ses missions de coordination et d'animation des activités sportives dans l'arrondissement. Une première convention d'objectifs a donc été signée avec chacun des OMS pour la saison sportive 2002/2003, convention qui est renouvelée chaque année depuis.

Pour la présente saison sportive 2017/2018, douze conventions rappelant les différentes actions réalisées par les OMS des 3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; et 19^e arrondissements ont été établies, tenant compte du bilan de la saison précédente, afin de permettre le versement de la subvention annuelle de fonctionnement. Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les maires d'arrondissement.

Je vous prie donc d'approuver la répartition d'une somme de 127.600 euros, entre les onze OMS :

- OMS 3 pour 8.000 euros,
- OMS 5 pour 7.000 euros,
- OMS 8 pour 10.000 euros,
- OMS 10 pour 11.000 euros,
- OMS 11 pour 5.000 euros,
- OMS 12 pour 9.000 euros,
- OMS 14 pour 16.000 euros,
- OMS 16 pour 18.600 euros,
- OMS 17 pour 10.000 euros,
- OMS 18 pour 15.000 euros,
- OMS 19 pour 18.000 euros.

Afin de financer toutes ces activités dont l'intérêt local me semble avéré, je vous propose de m'autoriser à signer onze conventions annuelles d'objectifs annexées au présent projet.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris,